

Tourcoing



MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

APPEL A PROJET - OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

**Exploitation d'une Guinguette d'été
Quai de Bordeaux à Tourcoing
Du 10 juin au 13 septembre 2024 et du 9 juin au 19
septembre 2025 (dates prévisionnelles)**

Date limite de remise des offres : 26 avril 2024 à 12h00

Article 1 : Objet de l'appel à projet

Le présent appel à projet a pour objet de désigner un gestionnaire pour assurer l'exploitation d'une guinguette (espace de restauration, de vente de boissons et mise en place d'animations musicales et festives) et ce, pour la période estivale 2024 et 2025 afin de dynamiser les abords du canal.

L'espace et les équipements ci-après exposés seront mis à disposition du porteur de projet dans le cadre de la signature d'une convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public pour la durée de l'exploitation de la guinguette et ce, sous réserve de l'application des modalités de résiliation. Par ailleurs, le terrain mis à disposition relevant à la fois du domaine public de la Ville de Tourcoing et de la Métropole Européenne de Lille (MEL), le porteur de projet est dûment informé que ces espaces seront mis à disposition sous réserve de la signature de deux conventions temporaires d'occupation du domaine public.

La convention type d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre de l'exploitation d'une guinguette avec la Ville de Tourcoing se situe en **Annexe 1**.

La convention type d'occupation temporaire du domaine public avec la MEL se situe en **Annexe 2**.

Le porteur est dûment informé que ces conventions seront conclues pour une durée de trois mois correspondant à la période d'occupation projetée, soit :

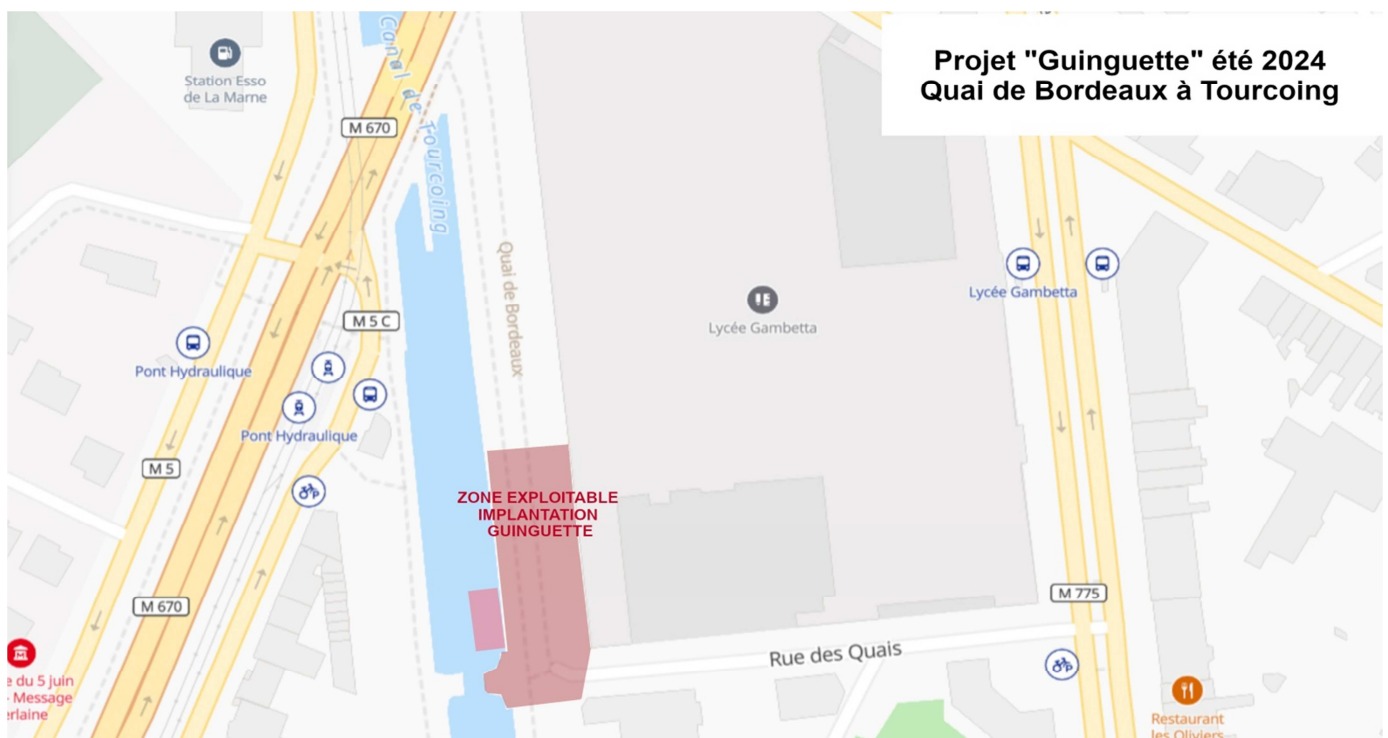
- Du 10 juin au 13 septembre 2024 inclus ;
 - o Montage à partir du 10 juin ;
 - o Démontage à partir du 9 septembre 2024.
- Du 9 juin au 19 septembre 2025 inclus (dates prévisionnelles) ;
 - o Montage à partir du 9 juin ;
 - o Démontage à partir du 15 septembre 2025.

Des conventions d'occupations pour l'année 2025 seront conclues postérieurement lorsque les dates définitives seront fixées.

Article 2 : Exploitation de la guinguette et obligations de l'occupant

2.1 Situation Géographique

Le terrain mis à disposition est situé au Quai de Bordeaux, le long du Canal de Roubaix, sur la Commune de Tourcoing.



La contenance du terrain est de : environ 700m² Une présentation détaillée de l'emplacement est jointe en **Annexe 3**.

La contenance est répartie comme suit :

- 350m² pour le domaine public Ville de Tourcoing ;
- 350m² pour le domaine public fluvial ;
- 50m² possible sur le plan d'eau.

2.2 Aménagements

Sur l'espace mis à disposition, la Ville de Tourcoing fournit :

- Un mat de 5m et son socle en béton pour permettre l'installation d'une caméra temporaire de sécurité. Il est rappelé que cette dernière est installée et exploitée par la Police Municipale ;
- Un filet de protection des rives du canal dont la pose et l'entretien relèvent de la responsabilité de l'exploitant ;
- une arrivée d'eau (eau courante potable) ;
- une arrivée électrique d'une puissance maximale de 63 ampères tri.

Le porteur de projet est dûment informé qu'il devra effectuer les branchements et raccordements nécessaires à ses activités car aucun aménagement supplémentaire ne sera effectué par la Ville de Tourcoing.

2.3 Période et horaires d'ouverture

Le candidat veillera à proposer une ouverture de la guinguette selon les plages horaires suivantes :

- Fermeture le lundi ;
- Mardi et mercredi de 17h à 21h ;
- Jeudi et vendredi de 17h à 22h ;
- Samedi de 15h à 22h ;
- Dimanche de 11h à 21h.

Il est à noter qu'il existera une possibilité de repousser les horaires de fermeture en fonction des animations proposées et sous réserve de l'accord de la Ville.

2.4 Contraintes techniques

D'une manière générale, l'Occupant devra se conformer très rigoureusement aux lois, aux règlements et aux usages en vigueur en la matière, aux règles de la présente convention ou à celles que la Ville pourrait être amenée à préciser ultérieurement.

Il appartiendra à l'Occupant d'être en règle avec les dispositions législatives et réglementaires concernant notamment l'inscription au registre du commerce, la déclaration de colportage, toutes les infractions à la législation en vigueur.

Conformément aux stipulations de la convention type annexée et sans que cette liste ne soit exhaustive, le porteur de projet retenu devra respecter les prescriptions techniques suivantes :

- Le respect des conditions d'exploitation de l'activité (réglementation, dates, horaires...)
- Le respect des règles d'hygiène alimentaire, d'hygiène publique et de respect de l'environnement ;
- Le respect des obligations en matière de sécurité ;
- Le respect des obligations en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Le respect des règles en matière de limitation des nuisances sonores et olfactives ;
- Le respect des règles de stationnement de véhicules et d'approvisionnement de la guinguette ;
- Pourvoir à l'entretien des aménagements et de l'espace.

2.5 Redevance et charges

En contrepartie de l'occupation privative du domaine public consentie en vue de permettre l'exploitation d'une guinguette, l'Occupant s'engage à payer à la Ville de Tourcoing une redevance calculée sur la base de l'occupation effective pour l'année 2024 (la redevance étant fixée à 1132.27€). La redevance pour l'année 2025 sera actualisée selon la délibération annuelle en vigueur.

Le domaine public de la MEL étant également occupé, l'Occupant s'engage à payer à la MEL une redevance

calculée sur la base du barème indiqué en **Annexe 4**.

L'occupant s'engage, en sus, à s'acquitter de l'ensemble des abonnements (consommations d'électricité, eau potable...) inhérents à l'exploitation de son activité qui est estimée, pour 2024, à un montant de 800 € (huit cent euros).

Article 3 : Dossier de consultation

Le dossier de consultation (candidature et offre) devra être envoyé au plus tard le 26/04/2024 à 12h00. Les candidats transmettent leur pli, comprenant candidature et offre, uniquement par mail aux adresses suivantes : adujardin@ville-tourcoing.fr clongueval@lillemetropole.fr efortin@lillemetropole.fr

3.1 Pièces relatives à la candidature

Le candidat proposera un dossier de candidature comportant impérativement les éléments suivants :

- La licence de débit de boissons (de 3^{ème} catégorie minimum) ;
- Le certificat d'alimentarité ou une attestation équivalente.

3.2 Pièces relatives à l'offre

Le soumissionnaire proposera un dossier d'offre comportant impérativement les éléments suivants :

- **Le Mémoire technique précisant les éléments suivants :**
 - Une présentation du projet ;
 - Les animations proposées propres à une guinguette ;
 - La liste des moyens humains dédiés ;
 - L'offre de petite restauration proposée ;
 - La qualité environnementale du projet.
- **La tarification des produits proposés à la vente ;**
- La convention d'occupation du domaine public de Tourcoing ;
- La convention d'occupation du domaine public de la Métropole Européenne de Lille ;
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité ;
- L'attestation de régularité sociale (URSSAF ou équivalent) datant de moins de 6 mois.
- Le cas échéant : l'attestation de visite dûment complétée.

Une visite du site facultative est organisée entre le 9 avril et le 25 avril 2024

Les soumissionnaires prendront soin de contacter Aurélien DUJARDIN à l'adresse suivante adujardin@ville-tourcoing.fr afin d'indiquer le souhait de date de visite.

3.3 Pièces contractuelles (suite à l'attribution)

- La convention d'occupation relative au domaine public de Tourcoing ;
- La convention d'occupation relative au domaine public de la Métropole européenne de Lille ;
- Le Mémoire technique de l'attributaire ;
- La tarification des produits proposés à la vente par l'attributaire.

3.4 Attribution

Le soumissionnaire sera retenu au regard des critères d'attribution suivants :

CRITERE D'ATTRIBUTION	PONDERATION / 100 points
1. QUALITE <i>Sur la base du Mémoire technique remis par le candidat</i>	70 points
1.1 Qualité des animations proposées <i>Sera analysé la qualité, la diversité des animations détaillées dans l'offre et leur pertinence par rapport au projet de la guinguette</i>	20 points
1.2 Qualité des moyens humains dédiés <i>Sera analysé l'expérience de la structure en matière de petite restauration + les personnes <u>spécifiquement</u> mobilisées sur le projet)</i>	20 points
1.3 Qualité de la petite restauration <i>Sera analysé la qualité des produits proposés (petite restauration et boissons avec et sans alcool) ainsi que leur pertinence par rapport à l'esprit guinguette (snacking, frites...)</i>	15 points
1.4 Qualité environnementale du projet <i>Sera analysé l'intégration de la politique de développement durable du candidat dans le cadre du projet de guinguette (matériel proposé, produits bio et/ou issus des circuits courts, bio, labels éventuels...).</i>	15 points
2. TARIFS PUBLICS <i>Sur la base de la tarification des produits proposés à la vente remise par le candidat</i> 30 points = Très satisfaisant 20 points = Satisfaisant 10 points = Peu satisfaisant 5 points = Non satisfaisant	30 points

3.5 Renseignements complémentaires

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires devront formuler leurs demandes, par courriel, à l'adresse mail suivante : adujardin@ville-tourcoing.fr

Il ne sera répondu qu'aux seules questions qui seront parvenues, au plus tard, huit jours francs avant la date limite de remise des projets (date de réception de la demande faisant foi). Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone.

Article 4 : Abandon ou reconduite de l'appel à projet

Il est précisé que la Ville de Tourcoing et la Métropole Européenne de Lille se réserve le droit de mettre fin à l'appel à projets, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général. Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats

Par ailleurs, la Ville se réserve le droit de ne pas donner suite à l'appel à projet, si aucun des projets soumis ne répond aux critères énoncés ci- avant.

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 1 : Convention d'occupation temporaire du domaine public de la Ville de Tourcoing

Annexe 2 : Convention d'occupation temporaire du domaine public de la MEL

Annexe 3 : Plan du site

Annexe 4 : Redevance annuelle d'occupation du domaine public fluvial métropolitain 2024

Annexe 5 : Attestation de visite (à compléter et à joindre à l'offre)